DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

# Design et Genre : Études de cas et prototypes, en science, technologie, ingénierie, art & mathématiques, dans les pays à revenus faibles et intermédiaires

**Juillet 2019**

L'Université Carleton au Canada lance une demande de manifestations d'intérêt pour des **études de cas et des prototypes en design abordant les rapports entre le design et le genre,** dans les domaines des STIAM (science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) dans les pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire (PFR-PRI). Cette demande fait partie d'un programme de recherche exploratoire financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Canada).

## OBJECTIFS DE LA DEMANDE

Établir, soutenir et promouvoir une communauté d'experts dans les PFR-PRI abordant, ou souhaitant interroger, les relations entre le design et le genre en tant que domaine potentiel de pratique et de recherche. À cette fin, cette demande encouragera et diffusera des connaissances sur la manière dont le design est pratiqué, et pourrait être pratiqué, dans les PFR-PRI, et par qui, tout en appuyant davantage le renforcement des capacités dans ce domaine. Plus précisément, les candidats retenus seront encadrés dans leurs démarches visant à inclure la réflexion et l'analyse de genre dans leur méthode de recherche et de conception d'études de cas tout au long des étapes du projet. Ces derniers devront participer à des webinaires et à des ateliers, et ils auront accès aux ressources, aux outils et aux experts. Les candidats seront fortement encouragés à interagir les uns avec les autres, virtuellement et en personne, formant ainsi une « cohorte » et un nouveau réseau. Tous les projets seront présentés sur un portail en accès ouvert, et dans une galerie, afin de diffuser les résultats et de mieux faire connaître la contribution des chercheurs du programme aux relations entre genre et design.

## DÉFINITION

La définition des relations entre genre et design utilisée dans le cadre de cette demande consiste à tenir compte et à intégrer des considérations de genre dans la conception de solutions, d'applications, de méthodes ou de processus fondés sur la technologie. Les considérations qui **portent sur les constructions sociales du genre,** touchent particulièrement les femmes, qui sont trop souvent sous-représentées ou négligées dans les domaines techniques et du design. Cette démarche devrait déboucher sur la création et la promotion de services, de produits, de processus et de systèmes nouveaux ou améliorés, conçus à partir d'analyses de genre, générant des avantages substantiels pour la société et favorisant l'égalité entre les genres.

## ACCENT

La demande privilégiera les propositions qui :

- sont dirigées par des femmes ou profitent directement ou indirectement aux femmes selon leurs expériences, perspectives et antécédents;
- formulent avec discernement et imagination comment elles cadrent dans la catégorie de « design et genre» dans leur contexte respectif, de manière à tenir compte de ce que le genre et le design peuvent signifier dans différents contextes géographiques et nationaux des PFR-PRI;
- visent les domaines des STIAM suivants : transport ou mobilité, énergies renouvelables, fabrication, habitat ou environnement bâti ou espace public; infrastructures, et accessibilité (qui peuvent être transversaux).

**Site Web :** http://scalar.usc.edu/works/gendered-design-in-steam/index
**Durée :** d'avril 2019 à mars 2022 (36 mois)
**Principale institution :** Université Carleton, Ottawa (Canada)
**Coordonnateurs :** Bjarki Hallgrimsson, directeur, École de design industriel, cochercheur principal; Dominique Marshall, professeure, Département d'histoire, cochercheuse principale; Chiara Del Gaudio, professeure adjointe, École de design industriel, cochercheuse; Beth A. Robertson, boursière postdoctorale, Département d'histoire et École de design industriel, directrice de programme; Heloise Emdon, Carleton International, animatrice de projet; Amina Mire, professeure adjointe, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Carleton, conseillère en genre; Yoko Akama, professeure associée, Design et Communications, École de design, Université RMIT, conseillère régionale; Emmanuel Mutungi, Chargé de cours et chef de département, Art and Industrial Design, Faculty of Vocational Studies, Université Kyambogo, conseiller régional; Raquel Noronha, professeure adjointe, chef de département, Design et Technologie, Université Federal de Maranhão, conseillère régionale.

# Survol

Nous invitons les particuliers et les institutions à nous faire part de leur intérêt pour l'un des deux volets suivants :

- Volet 1 : « Études de cas » – de 15 à 20 subventions de 10 000 $ à 15 000 $ chacune;
- Volet 2 : « Étude de cas et prototype » – 10 subventions d'un maximum de 35 000 $ chacune.

## PROCESSUS DE DEMANDE

La présentation des demandes se fera en deux étapes :

- Étape 1 : les candidats doivent soumettre une manifestation d'intérêt;
- Étape 2 : les candidats invités à présenter une demande par l'Université Carleton soumettront une proposition complète.

Les candidats présentant une manifestation d'intérêt prometteuse seront invités à soumettre une proposition de projet complète. Si la proposition complète est acceptée, les candidats recevront une subvention qui sera valide du 27 janvier 2020 au 17 décembre 2021. Le montant de la subvention dépendra du volet et de la complexité du projet.

Les principales activités et les dates de cet appel sont les suivantes :

| PHASE | DATE |
|---|---|
| Lancement de l'appel | 26 juillet 2019 |
| Date limite pour la présentation des manifestations d'intérêt | 27 septembre 2019 |
| Envoi d'avis concernant les manifestations d'intérêt sélectionnées | 28 octobre 2019 |
| Date limite pour la soumission de propositions de projets complètes | 6 décembre 2019 |
| Envoi d'avis concernant les propositions de projet sélectionnées | 27 janvier 2020 |
| Mise en oeuvre du contrat | 27 janvier 2020 |
| Les bénéficiaires de subvention doivent obtenir les demandes d'évaluation éthique nécessaires, les autorisations nationales, etc. | Du 27 janvier 2020 à avril 2020 |
| Webinaires et téléconférences virtuelles visant la formation et le partage | Avril et mai 2020 |
| Date limite pour la première phase des projets | 27 novembre 2020 |
| Formation et soutien au moyen d'ateliers régionaux | Décembre 2020 |
| Date limite pour l'achèvement des études de cas et des prototypes | 2 avril 2021 |
| Exposition de projets à la Galleria à Ottawa | 7 mai 2021 |
| Formation en rédaction et collaboration sur le portail Science ouverte pour diffuser les conclusions et les résultats | 10 mai au 17 décembre 2021 |
| Présentation des rapports techniques et de synthèse au CRDI | De janvier à mars 2022 |

## FORMAT DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les candidats doivent d'abord répondre à cet appel en présentant une manifestation d'intérêt avant le

27 septembre 2019 à 23 h 59
(UTC/GMT -4 heures, fuseau horaire)

Cette manifestation d'intérêt doit comprendre les éléments suivants dans le modèle en anglais qui se trouve à l'adresse http://bit.ly/EOIApplication :

- expliquer clairement le projet proposé, y compris comment il peut contribuer à une approche de conception plus inclusive et plus soucieuse des relations entre le genre et le design dans le contexte national ou géographique particulier du candidat;
- établir un budget, fourni dans le modèle;
- fournir les détails biographiques et professionnels de tous les candidats concernés;
- expliquer comment le projet proposé se rapporte à un ou plusieurs des secteurs des STIAM suivants : transport ou mobilité, énergies renouvelables, fabrication, habitat ou environnement bâti ou espace public; infrastructures, accessibilité, tout particulièrement pour les personnes handicapées (transversale);

- précisez clairement le ou les volets pour lesquels vous présentez une demande. Dans les deux volets, nous encourageons la production de connaissances qui sont à la fois multidisciplinaires dans l'approche et réalisables, grâce à l'utilisation de processus de conception collaborative.

*Remarque 1 : Comme ce projet est exploratoire, nous invitons les candidats à faire preuve de réflexion et de créativité dans la définition de ces secteurs par rapport à leur contexte particulier des PFR-PRI.*
*Remarque 2 : Comme ces secteurs sont interdépendants, les candidats sont invités à inclure plus d'un secteur, le cas échéant.*
*Remarque 3 : Les études de cas ou les prototypes en intelligence artificielle applicables à un ou plusieurs des secteurs ci-dessus seront admissibles.*

Les documents supplémentaires en d'autres formats (c.-à-d. vidéo, affiche, etc.), qui présentent une brève description du projet en anglais, en français ou en espagnol en guise de complément aux documents écrits, sont également bienvenus, mais ne doivent pas dépasser 10 Mo par fichier.

## VOLETS

### *Volet 1 : Études de cas*

Les candidats qui présentent une demande dans le cadre du volet 1 doivent proposer des études de cas et/ou des récits (seulement) d'expériences passées ou en cours pouvant aider à approfondir notre compréhension des réussites et des échecs dans le passé en matière de design en relation avec le genre, afin de guider de manière judicieuse les designers contemporains et stimuler leur participation plus largement dans cette approche.

### *Volet 2 : Études de cas et prototype*

Les candidats qui présentent une demande dans le cadre du volet 2 proposeront une étude de cas et un projet de conception de prototype combinés (c.-à-d. objet matériel, modèle, processus, application, méthode, visualisation, etc.) En pareille circonstance, l'étude de cas tiendra compte des pratiques passées ou en cours en vue de contribuer à éclairer le processus de conception de nouveaux prototypes ou les processus de conception de prototypes à mesure que le projet avance. Ce design devrait permettre de répondre à un défi, un problème, une lacune technique ou un manque de connaissances précis pour une communauté donnée dans les PFR-PRI. Pendant et après le processus de design, les candidats documenteront leurs expériences et les résultats obtenus, en en dresseront le bilan. Une telle réflexion théorique sur les processus de conception mis en oeuvre devrait contribuer à cerner et analyser une variété de pratiques et de processus susceptibles (ou non) de promouvoir un design qui prend en compte les questions de genre, et à faire des hypothèses à cet égard, tout en contribuant à relever les défis locaux en matière de genre.

## QUI PEUT PRÉSENTER UNE PROPOSITION?

Les candidats et les demandes doivent satisfaire aux critères suivants pour être admissibles au financement dans le cadre du programme. Les contrôles d'admissibilité seront effectués pour toutes les propositions dès leur réception.

### *Candidat principal et équipe*

- Les demandes individuelles (surtout pour le volet 1) et les demandes d'équipes composées de groupes d'individus (surtout pour le volet 2) seront prises en compte;
- Les demandes doivent être présentées par un candidat principal;
- Le candidat principal ou le cocandidat principal devrait préférablement être une femme ou un membre d'un groupe désavantagé*;
- Chaque proposition doit comprendre un candidat principal affilié à un établissement d'enseignement supérieur dans un PFR-PRI admissible, afin de garantir que l'expertise, les compétences, les connaissances, l'expérience et les conditions nécessaires sont réunies pour réaliser le projet proposé. Les nouveaux chercheurs sont particulièrement bienvenus;
- Plus précisément, le candidat principal doit détenir une maîtrise ou un doctorat et être un employé d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu d'un PFR-PRI admissible ayant la capacité d'entreprendre des recherches de haute qualité;
- Les projets d'équipe doivent appuyer au moins deux (2) étudiants à la maîtrise ou un (1) doctorant en tant que cocandidats;
- Dans le cas de projets d'équipe, au moins 50 % des cocandidats doivent être des femmes ou appartenir à un autre groupe désavantagé;
- Les candidats principaux ne pourront présenter qu'une seule demande;

- Dans les cas où un établissement sera le bénéficiaire de la subvention, l'établissement du candidat principal doit avoir la capacité d'administrer la subvention. Si une proposition complète est demandée à la suite de cette manifestation d'intérêt, une lettre de l'établissement devra démontrer sa volonté de soutenir ou d'administrer la subvention;
- Chaque département d'un même établissement peut présenter jusqu'à cinq demandes, pourvu que les activités proposées soient clairement différentes. Toutefois, veuillez noter que deux subventions au plus seront accordées à un même établissement;
- Le financement doit être utilisé pour des projets de recherche menés dans les PFR-PRI et par des chercheurs et des innovateurs situés dans ces pays. Les étudiants étrangers et les employés permanents étrangers des établissements locaux seront également pris en compte;
- Les candidats principaux et, selon le cas, leur équipe peuvent s'associer à des chercheurs et des innovateurs individuels à l'extérieur de leur pays respectif, si cela est justifié et si le financement est administré par les candidats des PFR-PRI seulement. Les fonds destinés aux dépenses de ces partenaires ne peuvent être affectés qu'aux PFR-PRI et doivent être dûment justifiés et limités;
- Les candidats principaux peuvent obtenir un soutien parallèle (en nature ou en espèces) pour toute activité, pourvu qu'ils conservent le contrôle sur le plan créatif et administratif.

**Remarque : Un groupe désavantagé peut comprendre les Autochtones, les membres d'une minorité ethnique ou raciale, les personnes handicapées ou les personnes qui s'identifient comme étant des femmes, des hommes ou des personnes au genre fluide et non binaire. Nous comprenons toutefois que cette question est sensible et privée pour plusieurs, et personne ne sera pénalisé pour avoir refusé de s'identifier ainsi au moment du processus de demande. Les chefs d'équipe ne devraient identifier les membres de l'équipe de cette façon que s'ils ont l'autorisation expresse de la personne concernée.*

## PAYS ADMISSIBLES

Les pays admissibles sont ceux qui figurent sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE des pays bénéficiant de l'aide publique au développement (APD) :
http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm

Toutefois, en raison de la portée et de l'échéancier spécifiques requis pour produire une cohorte de candidats dans le cadre de ce programme, ainsi que d'autres contraintes, y compris la sécurité, les contraintes opérationnelles, etc., les pays et régions qui suivent seront considérés **comme non admissibles** pour le moment.

| | | |
|---|---|---|
| Afghanistan | Iran | Soudan du Sud |
| Burundi | Iraq | Suriname |
| République centrafricaine | Libye | Syrie |
| Tchad | Maldives | Timor-Leste |
| Chine | Mali | Venezuela |
| Comores | Micronésie | Yémen |
| Congo (République démocratique du) | Montserrat | Cisjordanie |
| Guinée équatoriale | Myanmar | Zimbabwe |
| Érythrée | Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée) | Europe du Sud et de l'Est |
| Gabon | Sao Tomé-et-Principe | Asie centrale |
| Gaza | Sainte-Hélène | Caucase du Sud |
| Guinée-Bissau | Somalie | |
| Inde | Soudan | |

Sont également inadmissibles pour le moment les îles du Pacifique (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna).

*Nota : Tous les bénéficiaires éventuels doivent obtenir une autorisation officielle des pays pour leurs projets de recherche avant de pouvoir recevoir des fonds. Cette approbation doit être obtenue dans les 90 jours suivant l'offre de financement, après quoi l'Université Carleton se réserve le droit d'annuler son offre.*

## DÉPENSES

Le financement sera versé directement au candidat principal ou à son établissement selon le budget final approuvé. Les candidats sont susceptibles d'être invités à revoir leur budget si leur demande ne correspond pas aux lignes directrices en matière de financement.

Le financement de cette demande devrait être utilisé pour les types de dépenses liées à la recherche suivants :

| CATÉGORIE DE FRAIS | TYPE | LIMITES EN POURCENTAGES | REMARQUES |
|---|---|---|---|
| **RESSOURCES HUMAINES** | Volets 1 et 2 :<br>Bourses de recherche pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat.<br>Frais en temps de recherche pour les jeunes chercheurs.<br>Dépenses de personnel pour le personnel travaillant directement sur le projet financé par la subvention (c.-à-d. le personnel d'aide à la recherche, les services de transcription d'entrevues, etc.) | Volet 1 :<br>Les frais pour une bourse d'études supérieures ou d'une bourse d'études supérieures pour adjoints de recherche devraient être inférieurs à 2 000 $.<br>Volet 2 :<br>Les frais pour une bourse d'assistant de recherche devraient être inférieurs à 5 000 $. | |
| **FONCTIONNEMENT** | Volet 1 :<br>Frais de déplacement (classe économique) et de séjour pour entreprendre des activités de recherche. Les frais de participation à des réunions, à des activités de formation et à des séminaires qui font partie intégrante du programme (c.-à-d. la participation à l'atelier régional facultatif).<br>Volet 2 :<br>Frais de déplacement (classe économique) et de séjour pour entreprendre des activités de recherche.<br>Les frais occasionnés par l'interaction et la participation de la communauté locale (p. ex. transport, déjeuner, temps de travail, etc.). Les déplacements pour assister à des ateliers locaux organisés dans le cadre du projet de recherche et à l'atelier régional du programme pour d'autres membres de l'équipe. | Volets 1 et 2 :<br>Si les frais de fonctionnement sont supérieurs à 30 % du total des fonds demandés, ils doivent être justifiés. | Volet 2 :<br>Les frais de déplacement pour assister aux ateliers ont été prévus au budget du projet pour un seul membre de l'équipe du Volet 2. |
| **ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL** | Volet 2 (seulement) :<br>Équipement et services de laboratoire, tels que l'impression 3D. | Volet 2 :<br>Si les frais d'équipement et de matériel représentent plus de 30 % du total des fonds demandés, ils doivent être justifiés. | |
| **AUTRES FRAIS LIÉS À LA RECHERCHE** | Volets 1 et 2 :<br>Produits consommables (fournitures).<br>Frais d'accès aux installations ou aux services de bibliothèque (pour la collecte de documents, l'accès aux archives, les témoignages). | Volets 1 et 2 :<br>Si les autres frais liés à la recherche sont supérieurs à 15 % du total des fonds demandés, ils doivent être justifiés. | |
| **COMMUNICATIONS** | Volets 1 et 2 :<br>Frais de publication directement liés au projet et au programme. Permis de recherche et éthique si nécessaire. Utilisation des services de télécommunication tels que la vidéoconférence, l'audioconférence et la cyberconférence | Volets 1 et 2 :<br>Si les frais de communication sont supérieurs à 30 % du total des fonds demandés, ils doivent être justifiés. | Volets 1 et 2 :<br>Frais de traitement des articles pour les PFR-PRI dans les revues savantes en libre accès. |
| **FRAIS ADMINISTRATIFS ET FRAIS INDIRECTS** | Volets 1 et 2 :<br>Frais pour obtenir l'autorisation du pays<br>Frais d'administration des établissements d'enseignement supérieur. | | Volet 1 :<br>Lorsque nécessaire, les frais d'inscription des établissements d'enseignement supérieur (jusqu'à concurrence de 1 000 $) sont également admissibles.<br>Volet 2 :<br>Lorsque nécessaire, les frais d'inscription des établissements d'enseignement supérieur (jusqu'à concurrence de 3 000 $) sont également admissibles.<br>Dans chaque cas, les établissements sont fortement encouragés à fournir une contribution en nature équivalente aux boursiers pour compenser le coût des frais exigés. |

## ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le comité de programme du projet, en consultation avec les spécialistes sectoriels, les conseillers en genre et les conseillers régionaux, examinera les manifestations d'intérêt soumises et sélectionnera d'ici la fin octobre 2019 les candidats qui seront invités à poursuivre et à soumettre une proposition complète. Les propositions complètes doivent être soumises au plus tard le 6 décembre 2019. Les candidats qui ont été retenus pour aller de l'avant avec le projet et qui recevront du financement seront avisés à la fin janvier ou au début février 2020.

### *De quelle façon les manifestations d'intérêt seront-elles évaluées?*

Les critères d'évaluation seront les suivants :

1 – Pertinence par rapport au sujet;
2 – Pertinence locale (pour le Volet 2);
3 – Cohérence du projet proposé;
4 – Nature pluridisciplinaire des activités du projet;
5 – Approche créative ou innovante;
6 – Composition de l'équipe reconnaissant l'inclusivité selon le genre;
7 – Expertise spécifique à l'équipe;
8 – Compétences et formation générales de l'équipe, y compris en matière d'analyse de genre et/ou la volonté et le potentiel d'apprendre;
9 – Potentiel collectif de développement des connaissances;
10 – Aptitude au renforcement des capacités des ressources humaines;
11 – Aperçu pratique et réalisable des activités proposées pour le projet;
12 – Communication et durabilité;
13 – Adéquation du budget;
14 – Considérations d'ordre éthique.

Les priorités et les défis propres à chaque pays et liés à chaque domaine seront pris en compte dans la décision finale, en plus des groupes de critères d'évaluation généraux, qui seront pondérés sur 100, c'est-à-dire la pertinence (maximum de 20 points), la méthodologie (maximum de 20 points), la composition des équipes (maximum de 20 points), le renforcement des capacités (maximum de 20 points), la faisabilité (maximum de 10 points), les considérations d'ordre éthique (maximum de 10 points).

## AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

Veuillez communiquer avec GenDesignSTEAM@cunet.carleton.com
ou consultez notre Foire aux questions sur notre site Web :
http://scalar.usc.edu/works/gendered-design-in-steam/index

## PRÉSENTER UNE DEMANDE à :

http://bit.ly/EOIApplication